



droit au chômage pour conjoint mais salariée sans part

Par **stef13051972**, le **12/06/2019** à **16:34**

je suis salariée dans l'entreprise de mon mari et nous divorçons

celui ci m'apprends que je n'aurais pas le droit au chômage du fait qu'il ne paye plus mes cotisations chômage depuis 6 ans (du fait selon lui que je suis signature bancaire) je viens de l'apprendre un peu comme un moyen de pression

comme nous sommes en divorce et qu'il me menace de me licencier quel droit ai je réellement

Merci

Par **youris**, le **12/06/2019** à **18:36**

bonjour,

je vous conseille de consulter rapidement un avocat vu les problèmes que vous rencontrez dans le cadre de votre divorce .

salutations

Par **P.M.**, le **12/06/2019** à **18:55**

Bonjour,

Si l'employeur n'a pas versé de cotisations, vos feuilles de paie ne doivent pas comporter de ligne concernant l'assurance chômage...

Normalement, seul un examen par Pôle Emploi de la situation réelle particulière de la salariée épouse du gérant ayant signature sur les comptes bancaires permet de déterminer si elle relève ou non du régime d'assurance chômage ou de l'AGS, il faudrait savoir si cette démarche de recensement social a été effectuée par l'employeur pour décider de ne pas cotiser...

Pour pouvoir procéder au licenciement sans qu'il soit abusif, l'employeur doit justifier d'une

cause réelle et sérieuse...